



Formation et test CACES®

R.485 - Gerbeurs à conducteur accompagnant et R.489 - Chariots élévateurs à conducteur porté

Formation à la conduite sur chariots automoteurs à conducteur porté et accompagnant

Personnes concernées par la formation et prérequis

- Toute personne peu ou pas expérimentée appelée à conduire des chariots automoteurs présentant les aptitudes médicales requises
- Etre âgé(e) de 18 ans minimum et maîtriser la langue française

Programme (2 à 6 journées* de 7 heures)

Formation théorique (1 journée)

- Devoir et responsabilité des conducteurs de chariots
- Contexte réglementaire
- Règles de conduite et de stationnement en sécurité
- Technologie des chariots : catégories de chariots, spécificités de mise en œuvre, dispositifs de sécurité, éléments du circuit hydraulique
- Capacité de charges
- Conditions de stabilité
- Vérifications et entretien d'usage lors de la prise et fin de poste

Formation pratique (1 à 5 journées*)

- Opérations de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Stockage et déstockage à tous niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule
- Manutention de différents types de charges
- Opérations de fin de poste

Evaluation théorique et pratique (1 journée)

- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire via un examen théorique et pratique

Les formations et les tests sont assurés sur notre site de Bussy Saint-Georges (77). Ils sont également possibles en entreprise si celle-ci remplit le cahier des charges suivant les recommandations CACES® R.485 - R.489.

Formation et test CACES® R.485 et R.489

Les « plus » apportés par la formation :

- Accroissement de la sécurité
- Diminution des dommages matériels
- Réduction des accidents du travail et des troubles musculo-squelettiques
- Motivation du personnel
- Productivité des machines
- Prévention des risques

Formations réalisées par des formateurs et testeurs CACES®

- Formation en salle : exposés, questions et exercices
- Conduite sur les chariots concernés
- Parc important de chariots récents pour que chaque stagiaire dispose de son chariot

Objectif

Etre capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs à conducteur porté et accompagnant tant sur le plan théorique que pratique.

Validation de la formation

Après examen, délivrance si le résultat est favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) d'une validité de 5 ans, en application de la recommandation CNAM R.485 - R.489.

* La durée de la formation varie selon l'expérience des stagiaires et le nombre de catégories de CACES® à valider

Certificat CACES® n° FR052628-2
Certifié Qualiopi

ISO 9001
ISO 14001
CACES®
BUREAU VERITAS
Certification

